MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt Fructidor an mil huit cent vingt-neuf, à dix heures du Soir

ACTE DE MARIAGE de Laurent Aupias

N° 13

âgé de vingt huit ans, né à Hyères département du Var le neuf du mois d'août mil huit cent profession de cultivateur domicilié à la Crau département du Var fils Majeur de feu Jean Baptiste Aupias profession de cultivateur domicilié à Hyères département du Var et de Claude Guiol son épouse et conjointement Dame

Marie Elizabeth Broquier

Et de Marie Elizabeth Broquier âgée de trente ans, née à la Garde département du Var le vingt du mois de Novembre mil huit cent neuf domiciliée à la Garde département du Var fille Majeure de Louis Broquier profession de charretier domicilié à la Garde département du Var et de Rose Arbaud son épouse et conjointement Dame

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous, et par Mr Leffier public de la ville d'Hyères les dimanches vingt huit août, trente et vingt huitième jours du mois de Juillet dernier, dont il a été fait opposition ni empêchement, les actes de naissance des dits époux, et le certificat de publication dans le lieu de la résidence des parties, lesquels actes et certificat ont été trouvés conformes aux lois, et ne contenant rien de contraire à la loi, ainsi que l'acte de naissance du dit Laurent Aupias, portant qu'il est âgé de trente ans, et que le dit Jean Baptiste Aupias, son père, est décédé avant le présent acte, ainsi que le dit Laurent Aupias, et la dite Marie Elizabeth Broquier, ont déclaré ne savoir écrire.

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage*, concernant *les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Elizabeth Broquier l'autre Laurent Aupias

En présence de Honnorat Auger domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante trois ans, profession de propriétaire

De Jean Louis Guiol domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante ans, profession de cordonnier

De Marie Victor Gonzales domicilié à la Garde département du Var âgé de trente sept ans, profession de boulanger

Et de antoine pellegrin domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt neuf ans, profession de Commissier

Après quoi, moi Pierre Jean Marie Joseph Alexandre de Lafayette, en exécution du Mandement faisant fonctions d'Officier public de l'état civil et prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins, les époux et leurs pères et mère, et

L. Auguier — Broquier — Gonzales

Maria — Pellegrin

MAIRIE de la garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Vingt sept août an mil huit cent vingt-neuf, à Huit heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Louis Bouffier

N° 14

âgé de vingt sept ans, né à la Garde département du Var le sept du mois de Mars mil huit cent trente sept profession de cultivateur domicilié à la garde département du Var fils Majeur de feu Joseph Louis Bouffier profession de charretier domicilié à la Garde département du Var et de feue Anne Autrand son épouse

Bouffier Jean Louis

Et de Marie Adelaide Meadon âgée de dix huit ans, née à la garde département du Var le dix du mois de décembre mil huit cent soixante domiciliée à la garde département du Var fille Mineure de Pierre Thoma Meadon profession de cultivateur domicilié à la garde département du Var et de Rose Allard, veuve Paris.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous les dimanches dix et vingt huitième jours du mois de Juillet dernier, pendant lesquels il n'a été fait aucune opposition ni empêchement, et le certificat de publication dans le lieu de la résidence des parties, et le certificat de naissance des dits époux, et le certificat de décès du père du dit époux, et le certificat de naissance de la dite Marie Adelaide Meadon, veuve Jean Louis Bouffier, ainsi que l'acte de décès de son mari, lesquels actes et certificats ont été trouvés conformes aux lois, et ne contenant rien de contraire à la loi, ainsi que l'acte de naissance du dit Jean Louis Bouffier, portant qu'il est âgé de trente ans, et que le dit père du dit époux est décédé avant le présent acte, ainsi que le dit Jean Louis Bouffier, et la dite Marie Adelaide Meadon, veuve Jean Louis Bouffier, ont déclaré ne savoir écrire (Avis du Conseil d'Etat du 4 Décembre an 13)

et le tout en forme: de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur *le Mariage*, concernant *les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Adelaide Meadon, veuve Jean Louis Bouffier

En présence de Jean Antoine domicilié à la garde département du Var âgé de cinquante ans, profession de propriétaire

De Antoine Pellegrin domicilié à la garde département du Var âgé de trente ans, profession de Commissier

De Jerome Gordon domicilié à la garde département du Var âgé de trente ans, profession de Commissier

Et de André Simony Simonnet domicilié à la garde département du Var âgé de vingt deux ans, profession de Commissier

Après quoi, moi Pierre Jean Marie Joseph Alexandre de Lafayette, en exécution du Mandement de Mr le Maire faisant fonctions d'Officier public de l'état civil au prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins, les parties et leurs pères et mère.

Simony — Maurissony — Gordons — Pellegrin

Maria